

Mesures adaptées à la pratique de la plongée sous-marine en période de COVID-19 à Omonville La Rogue

1. Préambule

Ce document a pour objectif de présenter les mesures à adopter lors des activités des clubs Hague Marine et de l'AS Orano Cycle Plongée, conformément aux recommandations de la FFESSM et du Ministère des Sports.

Ces mesures sont applicables dès la reprise de l'activité des clubs Hague Marine et de l'AS Orano Cycle Plongée et **s'appliquent aux locaux de la base nautique d'Omonville La Rogue et à bord des navires Hagama, Hagalu et DiveHager.**

Chaque plongeur de la section s'engage à respecter ces différentes mesures.

2. L'Accueil des pratiquants

- La capacité d'accueil est **limitée à 10 personnes** pour l'accès au parking de la base nautique.
- La participation à une sortie plongée mer n'est possible qu'après inscription via le planning habituel.
<https://docs.google.com/spreadsheet/ccc?key=0AhD1G2lvjh04dGtES1VIMTBKdEVJb2ISaUFoUmhyZFE&usp=sharing>
- Les plongeurs qui ont répondu OUI à une des questions de l'auto questionnaire fourni la FFESSM, devront fournir une CACI avant le retour à la pratique. Questionnaire disponible ici :
<https://haguemarine.fr/pdf/AutoQu.Covid-Plongeur.pdf>
- Pour limiter les risques liés à la reprise et la saturation des hôpitaux, il est recommandé de rajouter une « marge de sécurité » significative sur tous les paramètres chiffrés servant à planifier la plongée (autonomie en air, saturation, durée maxi d'immersion, profondeur maxi, DTR ...).
- Les accompagnateurs dont la présence n'est pas nécessaire à la pratique de l'activité, ne sont pas autorisés.
- Pour des questions de traçabilité en cas de contamination, les plongeurs extérieurs aux clubs devront fournir le formulaire d'inscription disponible ici :
https://www.haguemarine.fr/pdf/INSCRIPTION%202019-2020_HM&AS.pdf

3. Gestion du matériel

- D'une manière générale, **l'utilisation du matériel personnel doit être privilégiée.**
- Entre chaque plongée ou changement d'utilisateur, **tout le matériel individuel** en contact avec la peau et les voies aériennes (néoprène, gilets, détendeurs, tubas, masques, poignée de bouteilles et robinetterie ...) devra être **systématiquement rincé et décontaminé.**
Ces opérations pourront être réalisées selon la procédure en annexe.
- Chaque plongeur s'engage à rincer et décontaminer son équipement avant l'arrivée dans la structure.
- Le prêt du matériel de la section sera limité au strict nécessaire afin de limiter le nombre de personnes manipulant du matériel.
- Le prêt du matériel ne sera possible qu'après pointage de la « fiche prêt de matériel » disponible sur le cahier d'emprunt de matériel dans le local compresseur.
- L'ensemble des bouteilles destinées au gonflage doit être stocké devant la porte d'accès extérieur du local gonflage pour pouvoir être rentré tout en limitant les risques pour l'opérateur.
- Lors des opérations de gonflage des bouteilles, seul l'opérateur aura accès à la zone gonflage et il portera un masque et une paire de gants.
- Après chaque session de gonflage, l'opérateur doit nettoyer et décontaminer chaque partie des équipements qu'il aura utilisé (poignées des bouteilles, poignées des rampes de gonflage, capot moteur du compresseur, les boutons du compresseur)
- Seules les personnes inscrites sur la liste de gonflage, affichée dans le local compresseur, sont autorisées à pénétrer dans le local matériel et compresseur.

4. Les sorties mer

- **Pas de public et d'accompagnateur** sans fonction précise dans l'organisation de l'action.
- Les places sur les bateaux sont limitées à :
 - 6 plongeurs dont le pilote pour Hagama
 - 6 plongeurs dont le pilote pour Hagalu
 - 5 plongeurs dont le pilote pour DiveHager
- Le briefing et le débriefing seront réalisés sur le parking de la base nautique en favorisant la distanciation entre les palanquées.
- Le rinçage individuel de l'intérieur du masque avant la plongée se fera sans la technique du « crachat » et l'usage d'un récipient de rinçage mutualisé sera proscrit au profit d'un rinçage en pleine eau.
- Un rinçage et une décontamination des parties « communes » des navires seront réalisés avant le départ en activité.
- L'accès à la cabine sera limité au seul pilote.
- Le maintien du détendeur en bouche et du masque sur face sera systématique durant les phases de mise à l'eau, de déplacement en surface et de remontée à bord des navires.
- L'usage de gants néoprène ou lycra est recommandé pour les plongeurs qui en sont équipés.
- Tous les plongeurs devront être équipés d'un détendeur principal plus un octopus de secours, il ne sera pas permis de faire un échange d'embout en cas de panne d'air.

5. Formation

- Les épreuves et les mises en situation nécessitant le contact ou l'échange de matériel sont à proscrire : échange d'embout ...
- Les simulations « à sec » générant des contacts entre les plongeurs sont à proscrire.
- Pour les cours théoriques, il est nécessaire de mettre en œuvre les préconisations des mesures de distanciation et gestes barrières, réduire le nombre d'élèves si besoin, et décontaminer les locaux après chaque usage.

Les présidents, le 17/05/2020 :

Eric Legigan



MAIRIE MARINE
Plongez
à
OMONVILLE
LA ROGUE
FFESSM 15 50 0109 J 0155 50 84 99

Cédric Blondel



AS COGEMA
PLONGEE
Plongez
à
OMONVILLE
LA ROGUE
FFESSM 15 50 0061 J 0155 50 00 82

6. Annexe – Procédure de désinfection du matériel

● Etape 1 – Nettoyage du matériel

Cette étape a pour but **d'éliminer les traces organiques** (salive, mucus ...) et les traces de sel, pouvant limiter l'effet du produit de désinfection utilisé. Ce nettoyage peut être réalisé à l'aide d'eau douce en frottant les zones sensibles : embout ...

Finir par un rinçage complet du matériel pour éliminer complètement les résidus.

● Etape 2 – Désinfection

Cette étape a pour but d'éliminer les traces de virus, bactéries et champignons à l'aide d'un produit désinfectant efficace.

Dans le cas du COVID-19, il est possible d'utiliser :

- Un produit désinfectant respectant la norme EN 14476. Des pulvérisateurs sont mis à disposition à la base nautique et sur chaque navire.
- L'hypochlorite de sodium (eau de Javel concentré).
Ce produit peut se trouver facilement en grande surface, mais incite à la prudence car la concentration en chlore peut varier d'un produit à un autre.

L'objectif à atteindre est de 0,1% de chlore actif dans le produit de désinfection.

Exemple de dosage :

Vous disposez d'un bac de 30l et une eau de javel à 2,6% (concentration en chlore).

Volume d'eau de javel nécessaire ?

$$30l \times \frac{0,1}{2,6} = 1,15l$$

Dans le bac, il faudra : 29l d'eau douce et 1l d'eau de javel à 2,6%

Ensuite, laissez tremper le matériel pendant 15 à 30 minutes. L'utilisation d'un bac collectif peut être autorisée pour cette étape.

Il peut ensuite être rejeté dans le réseau « classique » des eaux usées.

● Etape 3 - Rinçage

Pour éliminer complètement les traces du produit de désinfection : **finir par un rinçage complet** du matériel puis le faire sécher. Le rinçage est fait à domicile. L'usage des bacs de rinçage est à proscrire.